

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

Présents : Mmes Véronique Barencourt, Valérie Ehret, Christine Merkt, Anne-Marie Seigeot
Mrs : François Busser, Denis Hainin, Christian Le Cosquer, Daniel Munier,
Serge Rivière, Pierre Rougy, Pierre-vincent Roy.

Compte-rendu de la séance du 24 octobre

La lecture du compte-rendu permet de faire le point sur les contrôles de sécurité de la salle communale, sur l'achèvement des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise, avec l'intervention de la société Techno-Vert, et sur les devis concernant les contrôles de branchement au réseau d'assainissement.

Le compte-rendu est adopté.

Renouvellement du contrat « Assurances Collectives ».

Le Centre de Gestion a conduit une négociation pour le renouvellement du contrat d'assurance vis à vis des absences du personnel communal. L'expérience du passé incite le conseil municipal à adopter le contrat le plus complet, soit 5,20% pour les agents cotisants à la CNRACL et 1,05% pour l'agent relevant de l'IRCANTEC.

Destination des coupes 2009.

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2009 :

Les parcelles 8 et 15 vendues en bloc et sur pied ; les parcelles 5j et 6j pour une première éclaircie des plantations, délivrées aux affouagistes.

Par ailleurs le prix du bois d'affouage reste inchangé pour 2008 : soit 9,15€ le stère.

Travaux 2009.

Il paraît nécessaire de limiter les dépenses pour le prochain exercice budgétaire.

Après examen des offres le conseil municipal prévoit :

-La réfection des peintures de la salle de classe pour un montant de 3096 € HT

-La réfection des peintures de la salle communale pour un montant de 2 361€HT

Ces travaux sont confiés à l'entreprise Curti de Bavilliers. Le maire transmettra une demande de subvention exceptionnelle .

-La réfection d'une section de réseau d'eaux pluviales : le devis de l'entreprise STPI est approuvé pour un montant de 3 110€ HT

-La réalisation des contrôles de branchement au réseau d'assainissement : le devis de la société VEOLIA est approuvé pour un montant de 5 394€ HT

Orientations budgétaires 2009.

Les dépenses d'investissement seront financées essentiellement par des transferts de la section de fonctionnement.

La mise à niveau de la fiscalité se poursuivra de façon très graduelle : à raison de 3% pour les quatre taxes, comme précédemment.

SMTC.

La communauté de communes du Sud Territoire a demandé son adhésion au SMTC.
Le conseil municipal autorise par délibération cette adhésion et l'extension du PTU qui en résulte.

Questions diverses.

Le CCAS a pris en charge l'organisation du repas des Anciens des 5 villages, qui aura lieu le 18 janvier à Dorans.

La mise en place du site internet est en cours de réalisation. La commission se réunira le mardi 9 décembre à 20h.

Lors de la dernière journée de grève la garde des élèves scolarisés à l'école de Banvillars a eu lieu, comme convenu, à Argiésans. Cela concernait en fait deux élèves. Pour la suite, comme c'est prévu par la loi, la commune de Banvillars établira une convention avec la commune d'Argiésans. L'Inspection Académique, interrogée, doit préciser comment cette convention doit être formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

